Bruxelles, le 27 mars 1985

Note BIO COM(85) 118 AUX BUREAUX NATIONAUX c.c. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

432

FEUNION DE LA COMMISSION DU 27 MARS 1985

AGRICULTURE-HABILITATION

- M. Andriessen a ete habilite pour prolonger si necessaire les regimes des annees 84-85 pour les produits agricoles dont le regime change a partir du 1 avril; ceci sous certaines conditions:
 - a) Cela concerne une periode limitée;
- b) Le volume garanti pour les produits laitiers est de 99 millions T jusqu'au 31 mars 85 et de 98 millions T a partir du 1 avril 85;
- c) La taxe de coresponsabilite pour le lait de 3 % est prolongee. Elle sera reduite retroactivement a partir du l avril 85 a 2 % au moment ou les prix 85/86 seront arretes.

QUESTIONS BUDGETAIRES

La Commission preparera dans les jours qui viennent la lettre rectificative pour le budget 85. La nouvelle proposition confirmera l'avant-projet de budget 85 sous reserve de certaines modifications :

- augmentation des credits FEOGA-GARANTIE
- ajustement de l'aide alimentaire
- deficit 84
- mise en oeuvre de l'accord intergouvernemental sur le financement du budget 85.

ELARGISSEMENT

M. Delors a ecrit une lettre a M. Andreotti pour attirer son attention sur les problemes des pays mediterraneens qui n'ont pas pu etre traites en cours de la session marathon de la semaine derniere.

La Commission a confirme ses propositions pour l'intervention en faveur du Portugal en appliquant a ce pays le meme supplement de compensation pendant la periode transitoire que celui qui est prevu pour l'Espagne.

PREPARATION DU CONSEIL EUROPEEN

Les document suivants ont ete distribues a la presse :

- Renforcement de la base technologique et la competitivite de l'industrie communautaire (COM(85) 84 final);
- Une politique de l'environnement aux dimensions de l'Europe (COM(85) 86 final);
- La situation economique et sociale dans la Communaute (COM(85) 88 final).

Une attention particuliere a ete demandee pour celui qui concerna les nouvelles technologies auquel la Commission souhaite que la Conseil Europeen consacre un examen approfondi.

En ce qui concerne les PIM la Commission maintient sa proposition qu'elle considere etre la meilleure pour les regions concernees. En effet, elle part des besoins reels des regions concernees en s'appuyant sur les potentialités existantes. En outre, en fonction des circonstances, c'est la seule proposition qui pourrait conduire a un consensus au sein du Conseil. Il a ete dit que, ai cette proposition n'était pas retenue le President se reserversit eventuellement le droit de la retirer.

L'EUROPE DES CETOYENS

La Commission a pris conneissance du rapport interimaire du Comite Adonino et a pris toutes les mesures pour pouvoir indiquer au Conseil les procedures et les calendriers par l'esquels les auggestions du Comite pourront etre mises en ceuvre.

H. PAEMEN COMEUR

dii.

G